

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 3 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

Le dix juillet deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 26 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 3 membres du Conseil Municipal :

M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Gilles BARBE.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20240710-005

Matière : 7.5.6 - Finances locales – subventions – demande de subventions de la collectivité

Objet : TRAVAUX DE REHABILITATION DU MARCHÉ COUVERT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT – MODIFIE LES DELIBERATIONS DL20230412-033, DL20230412-034, DL20230628-002

Considérant que dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-ville et de redynamisation du commerce de proximité, la commune a souhaité compléter les opérations dédiées à l'habitat et à l'espace public par la réhabilitation de son marché couvert ;

Vu les délibérations DL20230412-033, DL20230412-034 adoptant le plan de financement et la DL20230628-002, ajoutant le CRTE ;

Vu l'augmentation du projet et les modifications des financeurs et montants financés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à valider le nouveau plan de financement et à demander les subventions comme suit :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Réaménagement du marché couvert Maîtrise d'œuvre (MO) + Contrôle technique + SPS	66 031,10	79 237,32	Etat - Fonds vert	30.29	20 000,00
			Département de la Corrèze	22.72	15 000,00
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	15.14	10 000,00
			DSIL - CRTE	7.57	5 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	75.72	50 000,00
Autofinancement	24.28	16 031,10			
TOTAL ETUDES	66 031,10	79 237,32	TOTAL ETUDES	100,00	66 031,10
Réaménagement du marché couvert Travaux	647 091,79	776 510,14	Etat - Fonds vert	20.09	130 000,00
			Fond européens	23.18	150 000,00
			Département de la Corrèze	18.54	120 000,00
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	13.91	90 000,00
			DSIL - CRTE	3.86	25 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	79.58	515 000,00
Autofinancement	20.42	132 091,79			
TOTAL TRAVAUX	647 091,79	776 510,14	TOTAL TRAVAUX	100,00	647 091,79
Réaménagement du marché couvert (Révision de prix, imprévus, insertion, mobiliers)	106 877,11	128 252,53	Département de la Corrèze	27.13	29 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	27.13	29 000,00
			Autofinancement	72.87	77 877,11
TOTAL DIVERS	106 877,11	128 252,53	TOTAL DIVERS	100,00	106 877,11

Récapitulatif :

Dépenses	Montant en € H.T.	Montant en € T.T.C.	Financements	Taux En %	Montant en € H.T.
Réaménagement du marché couvert TOTAL	820 000,00	984 000,00	Etat - Fonds vert (Etudes – Travaux)	18.29	150 000,00
			Fond européens (Travaux)	18.29	150 000,00
			Département de la Corrèze (Etudes – Travaux – Divers)	20	164 000,00
			Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (Etudes – Travaux)	12.19	100 000,00
			DSIL – CRTE (Etudes -Travaux)	3.66	30 000,00
			Sous-Total des Aides Publiques	72.43	594 000,00
			Autofinancement	27.57	226 000,00
TOTAL ETUDES + TRAVAUX + DIVERS	820 000,00	984 000,00	TOTAL ETUDES + TRAVAUX + DIVERS		820 000,00

La Commune prendra à sa charge le coût résiduel de l'opération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 juillet 2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA